



Modification tantième effet rétroactif

Par **plu78**, le **01/06/2016** à **12:29**

bonjour,
Suite au changement "sauvage" d'affectation de plusieurs garages en pièces à vivre, de 2 copropriétaires (8 copros au total ds la résidence) il est possible d'obtenir une révision de la répartition après un vote en AG, sans avoir besoin de l'unanimité des copropriétaires.
De gros travaux des parties communes vont être votés prochainement en AG, avant d'obtenir éventuellement une modification des tantièmes.
Si la modification est obtenue par la suite, sera t-elle a effet rétroactif sur la répartition des gros travaux qui auront été voté?
merci